

) E C R E T N° 69-24/PR/MEF
du 8 Février 1969

portant nomination d'un Gouverneur-Suppléant à
la Banque Internationale pour la Reconstruction
et le Développement.

---+---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée
par le Référendum du 28 Juillet 1968,

VU le décret n° 230/PR du 31 Juillet 1968, por-
tant formation du Gouvernement,

VU le décret n° 234/PR-SGG du 16 Août 1968,
déterminant les Services rattachés à la Présidence de la
République et fixant les attributions des membres du Gouver-
nement,

VU la Loi n° 62-41 du 31 Décembre 1962, autori-
sant l'adhésion de la République du Dahomey au Fonds Moné-
taire International à la Banque Internationale pour la
Reconstruction et le Développement, à l'Association Finan-
cière Internationale,

VU le décret n° 257/PR/MEF du 23 Août 1968 por-
tant nomination de Gouverneurs et Gouverneurs-Suppléants
de la République du Dahomey auprès de la Banque Interna-
tionale pour la Reconstruction et le Développement, de
l'Association Internationale pour le Développement et du Fonds
Monétaire International.

Sur proposition du Ministre de l'Economie et
des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu

) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Est nommé Gouverneur-Suppléant auprès de la
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Dévelop-
pement, en remplacement de Monsieur Bruno AMOUSSOU

- Monsieur Guy POGNON, Directeur Général de la
Banque Dahoméenne de Développement.

...../.....

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT à COTONOU, le 8 Février 1969

Par le Président de la République
Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Stanislas Yédomon KPOGNON.-



Emile Derlin ZINSOU.-

Ampliatiions :

PR 4 - MEF 8 - BCEAO 2 - BIRS 2
FMI 2- AID 2 -Gde Chanc I -
Ministères 9 - SG Ministères 10 -
SGG.4 - CS.6 - DB-DC-CF 3 - Trésor I-
IAA 2 - DEP 2- DGAJL 2 - Intéressés 2-
BDD 2 - JORD I.DCCT 1 - CES 3 - DN 1 -
SGFR 1 -